

Concours académique

« Raconte ta voie »

Académie de Versailles

Règlement

Le concours « Raconte ta voie » est organisé dans le cadre de la semaine des lycées professionnels. Il invite les jeunes formés en lycée professionnel à expliquer pourquoi ils ont choisi cette voie de formation et comment l'enseignement qui leur est délivré et les modalités d'apprentissage qui lui sont propres leur permettent de réaliser leurs ambitions scolaires soit pour poursuivre leurs études une fois leur diplôme en poche, soit pour s'insérer dans le monde du travail.

Les productions réalisées sont plus particulièrement destinées aux collégiens afin de les aider à mieux connaître la voie professionnelle et mieux choisir leur orientation. Elles pourront aussi s'adresser aux élèves d'une seconde famille de métiers afin de les épauler dans le choix de la spécialité en première.

Dans les établissements, ce concours est l'occasion de conduire un projet pluridisciplinaire notamment dans le cadre des heures dédiées à l'orientation, à la co-intervention ou à la réalisation du chef d'oeuvre en lien avec le parcours avenir mais également avec le parcours citoyen et le parcours d'éducation artistique et culturelle.

Article 1 - Participants au concours

Le concours s'adresse aux classes de CAP et de baccalauréat professionnel des lycées professionnels et des EREA de l'académie de Versailles. Il est également destiné aux unités pédagogiques d'élèves allophones nouvellement arrivés (UPE2A) implantées en lycée professionnel.

Article 2 – Consigne d'écriture

Les élèves réalisent, individuellement ou collectivement, une courte vidéo présentant leur formation au sein de leur établissement professionnel. La forme narrative de cette vidéo est libre (auto-portait du lycéen ou de la

classe en formation, reportage sur les différents temps, lieux et modalités de formation, interview d'élèves, de professeurs et tout membre de la communauté éducative, etc.).

La vidéo présentera la filière de formation choisie, les métiers auxquels elle prépare et l'établissement qui la propose. Elle exposera les raisons pour lesquelles l'élève ou les élèves participants ont choisi de s'orienter vers le lycée professionnel et cette filière. Elle témoignera de la richesse des enseignements, des apprentissages et des réalisations effectuées dans cette formation.

Le jury sera particulièrement sensible aux productions qui mettront en avant des spécialités professionnelles mal ou peu connues, mais pourtant insérantes, qui exposeront des choix de formation cassant les représentations stéréotypées persistantes sur certains métiers (assignations de genre, de territoire ou d'origine sociale) ou bien encore qui valoriseront la richesse des expériences de formation de la voie professionnelle (mobilité à l'internationale, relation Ecole Entreprise, projets de chef d'oeuvre, engagement citoyen, projet d'éducation artistique et culturelle, etc.).

Article 3 – Format des productions

La vidéo sera enregistrée au format MP4 et durera au maximum 180 secondes.

Article 4 – Inscription

Les établissements intéressés devront obligatoirement s'inscrire au concours en renseignant le formulaire d'inscription accessible par le lien suivant au plus tard le 16 décembre 2022 : <https://edu-sondage.ac-versailles.fr/index.php/389533?lang=fr>.

Chaque établissement proposera au maximum une production individuelle et/ou une production collective.

Article 6 – Envoi des productions au jury

Les travaux, tels que définis à l'article 3, seront déposés à l'adresse suivante du 5 décembre 2022 au 13 mars 2023 : <https://nuage02.apps.education.fr/index.php/s/MKMS6WFkTppMjmN>. Les fichiers seront nommés comme suit : département_nom de l'établissement_niveau de la classe_nom de la filière (ex. 92_Voilin_1bacpro_accueil).

Ils seront accompagnés de la fiche de renseignement proposée en annexe et nommée selon le modèle suivant : département_nom de

l'établissement_niveau de la classe_nom de la filière_FA (ex. 92_Voilin_1bacpro_accueil_FA).

Les productions envoyées dès la semaine du 5 décembre seront publiées sur le compte Instagram de l'académie de Versailles dans le cadre de la semaine des LP.

Article 7 - Jury

Sous la présidence de Madame la Rectrice, un jury composé d'élèves de la voie professionnelle, de proviseurs et d'inspecteurs sélectionnera les trois meilleures vidéos et décernera un prix aux lauréats.

Article 8 – Publications et droits

Les productions vidéo seront mises en ligne sur le compte Instagram de l'académie de Versailles et le site académique de la voie professionnelle.

À cette fin, l'inscription au présent concours par le professeur et le chef d'établissement vaudra cession de tous droits.

L'établissement veillera par ailleurs à faire signer une autorisation de droit à l'image à toute personne figurant sur la vidéo.

Article 9

La participation au concours implique l'adhésion complète au présent règlement.

Annexe - Concours « Raconte ta voie » - fiche de renseignement des participants

Nom de l'établissement :

Département :

Commune :

Professeur(e) référent(e) du projet :

Discipline :

Spécialité de formation présentée dans la vidéo :

Niveau de classe des élèves :

Noms et prénoms des élèves participants :

1.

2.

3.

4.

5.

...